

Taxe d'habitation: +120%... Les raisons de l'explosion



Nous avions répercuté l'explosion de la taxe foncière à Tsingoni, c'est aujourd'hui la taxe d'habitation qui flambe à Koungou. Pour au moins deux raisons: des recettes fiscales mal estimées et des logements surévalués par l'Etat par rapport à la métropole.

Page 2

Lundi
12 octobre 2015

 <https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte>

Société

Transport scolaire :
Tsoundzou a payé les pots cassés de l'adaptation



Page 4

Social

MCG/SMART: menace de préavis de grève des salariés de la manutention



Page 5



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Impôt

Taxe d'habitation : + 120%... Les raisons de l'explosion

*Éclairage public solaire à Pamandzi*

Nous avions répercuté l'explosion de la taxe foncière à Tsingoni, c'est aujourd'hui la taxe d'habitation qui flambe à Koungou. Pour au moins deux raisons: des recettes fiscales mal estimées et des logements surévalués par l'Etat par rapport à la métropole.

Bien que n'ayant fait aucun travaux dans sa maison pendant l'année, Daniel a désormais l'impression d'habiter un palace: de 2.972 euros en 2014, sa taxe d'habitation est

passée d'un coup à 6.522 euros, un bond de 120% !

Les 28.700 habitants* de la commune de Koungou se sentent pris à la gorge : depuis les appartements des Hauts Vallons de Majicavo Lamir jusqu'aux habitations traditionnelles de Longoni, propriétaires et locataires sont logés au même taux, celui doublé en un an de la taxe d'habitation.

La grogne monte au fur à mesure de l'arrivée des missives estampil-

lées «Ministère des finances». Et pour cause, rien n'a été annoncé, et aucune explication fournie, comme le regrettait Issihaka Abdillah, ancien conseiller général du département : «Lorsqu'un maire augmente ses impôts, il doit expliquer à ses administrés les investissements envisagés pour sa commune, une crèche, des écoles... etc.»

Spectaculaire mais légale

Nous nous sommes d'abord tournés vers la Direction Régionales des finances publiques de Mayotte qui nous a confirmé la légalité de la hausse. Le taux plafond ne peut pas excéder deux fois et demi le taux moyen constaté l'année précédente pour la même taxe dans l'ensemble des communes du département, ou deux fois et demi le taux moyen constaté au niveau national s'il est plus élevé.

Sur le plan national, le taux moyen était en 2014 à 23,95% (avec un taux plafond à 59,88%), 13,16% à Mayotte. Et Koungou l'a fait évoluer de 12,14% en 2014 à 25,92% en 2015. Elle est, avec ce taux, à peine au-dessus de la moyenne nationale 2014 comme le montre le tableau extrait des éléments de référence fournis par le site du gouvernement.

Une valeur locative comparable à l'Ile-de-France

Qu'est ce qui fait la différence alors? Le maire n'est pas le seul décisionnaire. Le taux voté par la commune est appliqué sur une «valeur locative cadastrale», évaluée par les services fiscaux de l'Etat en fonction notamment de la surface ou du quartier. Et les valeurs locatives sont élevées à

Mayotte, comme l'avait révélée en septembre 2014 une mission conduite par l'Inspection générale de l'administration et l'Inspection générale des finances en déplacement à Mayotte.

Une valeur locative comparable à l'Ile-de-France

Une anomalie qu'avait relevée le sénateur Thani Mohamed Soilihi et porté à la connaissance des membres de cette mission: «les 'valeurs locatives' qui servent de base au calcul de l'impôt sont comparables à celles des départements d'Ile-de-France», avait-il fait part au JDM alors, déplorant qu'elles soient «bien supérieures » à la moyenne des départements d'Outre-mer.

Ce qui s'explique pour la direction des services fiscaux à Mayotte : «Nous avons pris comme référence la valeur des loyers pratiqués en 2012, lors de la bascule vers le droit commun, quand la métropole et les Outre-mer utilisent les valeurs de 1970»... Pas pour longtemps, une réévaluation étant dans l'air. Mais si les autres territoires sont déconnectés de la valeur du marché, Mayotte colle à une réalité au-dessus de ses moyens.

En 2014, si les habitants de Kouniou n'avaient pas senti de différence, c'est que la commune avait maintenu des taux bas.

1,3 millions de manque de recettes fiscales...

Mais pour le maire de Kouniou, il fallait avant tout «ratrapper un déséquilibre du budget». Ce que nous explique son Directeur général des Services, Abdou Salam Baco : «Nous étions une des communes à la fiscalité la moins sévère. Nous avons établi notre budget prévisi-

onnel sur une recette fiscale estimée à 2,2 millions d'euros par les services fiscaux. Or, ils nous ont annoncé en avoir récupéré seulement 900.000 euros, pour des problèmes d'adressage notamment... Il a donc fallu voter une décision modificative et corriger en montant les taux. »

Détail technique, 2014 a fonctionné comme une année tampon où l'Etat a versé aux collectivités de Mayotte un forfait établi sur les espoirs de recettes fiscales, pour passer en droit commun en 2015, avec des recettes dépendantes du recouvrement.

La commune a dû réagir face à ce manque à gagner et le vote d'une augmentation du taux a alors été décidé au sein du conseil municipal. Mettant la population devant le fait accompli. Surtout, que si des efforts sont à noter, beaucoup reste à faire à Kouniou : manque d'infrastructures, déchets encore parfois entassés le long de la route à Majicavo Koropa, et les sacs ramassés à la main par les agents, faute de camions de ramassage aux normes, qui ne passent d'ailleurs pas partout.

Semer ce qui est récolté

Le DGS développe donc les ambitions de la commune: «Je rappelle que la collecte des déchets est maintenant dévolue au SIDEVAM 976 (dont le maire de Kouniou est le président, ndlr). Ils ont prévu de renouveler le parc de camions. Quant aux équipements, nous avons rénovés les plateaux de Trévanî et Longoni, électrifié les terrains de foot de Majicavo et Kouniou, et d'ici la fin de l'année, Kangani et Longoni. La route de désenclavement de Bandrajou est

terminée, et nous nous dotons, avec l'aide de l'AFD, d'une Maison de la Nature.»

Quant à envisager que le déséquilibre du budget soit aussi limité par un gel de l'indexation des salaires des fonctionnaires, pas question, «c'est un acquis!»

Les habitants seront-ils de nouveau assommés à coup de gourdin fiscal l'année prochaine, il ne le sait pas encore, mais a priori pas de mauvaises surprises : l'Etat nous propose trois taux, mini, médian, et maxi. Nous sommes juste passés du mini au médian cette année pour compenser le manque à gagner du recouvrement.»

Les habitants, eux, n'ont toujours pas digéré la taxe 2015. Ils regardent déjà alentours, et les yeux se posent vers des terres moins coûteuses des communes voisines...

Anne Perzo-Lafond
Le Journal de Mayotte

* Chiffres du recensement 2012 INSEE réactualisés à 2,7% de croissance annuelle

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Société

Transport scolaire : Tsoundzou a payé les pots cassés de l'adaptation



Contrôle des transports scolaires le 6 août 2015

Les émeutes qui ont éclaté à Tsoundzou jeudi dernier sont la conséquence d'un marché des transports scolaires en pleine adaptation. Et ce sont les élèves, les habitants du quartier et les policiers qui en ont fait les frais.

En ordonnant l'allotissement du marché du transport scolaire de Mayotte en milieu d'année, le tribunal administratif a permis son ouverture à des petites sociétés, en plus de l'ancien détenteur du marché, le transporteur réunionnais Matis, qui garde un droit de regard sur l'ensemble des prestataires.

Mais tout ne tourne pas rond, comme nous l'avions titré il y a un mois exactement. Les tensions qui ont entouré la rentrée scolaire de jeudi dernier à Tsoundzou en sont le témoin:

les 25 bus de 59 places ne sont toujours pas en place, et le transporteur du lot 4, «Tama ya leo na meso» de Mohamed Houlame, président du Syndicat des transports Indépendants de Mayotte, utilise toujours ses véhicules de 15 places.

Un retour aux normes pour une rentrée paisible

A coup de rotations, et induisant des retards pour les élèves qui ont barré la route, provoquant un chaos dans lequel se sont engouffrés d'autres jeunes, probablement peu concernés par le transport scolaire, pour créer des échauffourées qui ont obligé un policier à sortir son arme de service.

Les nouvelles sociétés avaient besoin d'un temps d'adaptation nous avait alors indiqué le con-

seil départemental, ce que réitère Jean-Pierre Salinière, le Directeur général des services du conseil départemental : «Nous leur avons laissé deux mois à compter de début septembre pour être en conformité.»

Mais des retards qui touchent l'ensemble de la facturation, les petits transporteurs n'ayant pas encore émis leurs bons de commande, ne sont pas encore payés, ce qui pourrait à terme impacter sur l'entretien du matériel. «Les bons de commande sont en cours de signature», rassure Jacques Toto, Directeur du service transports au conseil départemental.

D'autre part, les documents contractuels des véhicules, assurances, contrôles techniques, ne sont toujours pas dans les mains du transporteur Matis qui doit garantir la bonne marche de l'ensemble. Nous n'avons pu joindre Mohamed Houlame, et Madi Baco, membre du groupe, se range derrière l'avis du conseil départemental.

La cloche vient de sonner les vacances scolaires de la Toussaint pour les élèves, mais surtout l'heure de se mettre aux normes pour l'ensemble des transporteurs. Pour qu'un «Tsoundzou bis» n'assombrisse pas la rentrée, avec les risques sociaux qu'il impliquerait.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Social

MCG/SMART : menace de préavis de grève des salariés de la manutention



Les Glorieuses vues de la station spatiale internationale (Crédit photo: Wiki Commons)

Si l'exploitant du port de Longoni MCG a réagi très rapidement vendredi à l'énoncé du jugement d'expulsion de la SMART dans un mois, cette dernière a fait connaître sa position ce dimanche. Elle ne lâche rien. Le conseil départemental adopte lui une position plus nuancée que ces derniers jours.

Les salariés de la SMART rappellent que la manutention n'entre pas dans le champ de la délégation de service public

Les salariés de la SMART avaient déjà bloqué le port pour manifester contre la DSP

Le jugement du tribunal administratif a sonné les dirigeants de la SMART. Il donne un mois à la société de manutention pour quitter le port de Longoni, à défaut de quoi elle devra payer 5.000 euros d'astreinte par jour.

Un jugement sévère à la suite duquel la gestionnaire du port Mayotte Channel Gateway (MCG) a été très prompte à réagir pour inviter la SMART à signer un contrat de manutention à ses conditions.

Ses dirigeants ont mis du temps à réagir, mais annoncent déjà utiliser «toutes les voies judiciaires de recours, cassation ou conseil d'Etat. Nous restons sur le courrier de jeudi dernier du Conseil départemental lançant un ultimatum à MCG et lui rappelant que la manutention portuaire n'était pas intégrée dans la DSP.» Chose que conteste le jugement du tribunal administratif qui indique que «la mission de MCG peut inclure la manutention».

Est-ce ce jugement, la lassitude, ou diverses pressions, le président du conseil départemental n'est plus aussi ferme, et, dans un communiqué ce dimanche, rappelle qu'il

a ces derniers jours initié des rencontres en vue de l'élaboration d'un accord, et «réitéré son souhait que le délai de trente jours accordé par le tribunal soit mis à profit afin qu'un accord équilibré soit trouvé entre les deux parties.»

Les 196 salariés de la SMART ne comptent pas en rester là et annoncent que les syndicats se concerteront ce lundi «pour la rédaction d'un préavis de grève pour étendre à Mayotte la loi de 2012 afin d'évoluer vers un port d'Etat à Mayotte.» Parallèlement, le chef de cabinet du conseil départemental convie une délégation de salariés à une rencontre ce lundi matin au conseil départemental.

Anne Perzo-Lafond

Environnement

Les coraux de Mayotte : une conférence mercredi soir à Mzouazia



Le club de plongée Abalone de Mzouazia accueille ce mercredi 14 octobre à 19h une conférence sur les coraux. «Les coraux c'est quoi? Leurs rôles et leurs places dans le lagon et les menaces qui pèsent sur eux.» C'est à Pascal Guillemet, le président adjoint d'ATOLL, qui donnera la conférence.

«Amenez vos mangers, grosse bouffe prévue après!», préviennent les organisateurs.